

COMMUNE DE GANCOURT SAINT ETIENNE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept, le premier SEPTEMBRE à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZE – Maire -

Etaient présents : MM. ROUZE, DUVAL, MME VANDENBROUCKE, MM. KRZOS, MOIGNARD, MMES

PLANCHON, BLANCHARD, MM. LAIR et CANE

Absent : Monsieur Jean-Luc HENRY

Secrétaire de séance : Madame Marylène PLANCHON

A la demande de Monsieur Rouzé, Maire, une minute de silence fût observée à la mémoire de Monsieur Gérard BANCE, décédé récemment.

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et adopté.

**20170956 : ADHESION AU
C.A.U.E.**

Monsieur le Maire présente le « CAUE » :

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Conseiller, former et informer /sensibiliser constituent les missions d'intérêt public du CAUE. Tout acte d'aménagement – depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison – est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous.

A tous les niveaux et à tous les stades de l'élaboration de ce cadre de vie, le CAUE promeut la qualité.

Il intervient en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités. Toute son action est donc sous-tendue par une approche pédagogique.

Le CAUE est engagé dans les enjeux actuels tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie

Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer au CAUE.

La cotisation annuelle est de 53.00 € de forfait pour les communes de moins de 450 habitants.

SDE 76 : RECENSEMENT DES DEMANDES DE TRAVAUX 2018

Effacement de réseaux aériens électriques, d'éclairage public, de télécom,

En extension – modification des réseaux électriques et d'éclairage public,

En desserte électrique et en éclairage public de projets de lotissements sociaux et communaux,

En travaux permettant des économies d'énergie en éclairage public.

PAS DE PROJET NOUVEAU

**20170957 : SUCCESSION CASTAGNE / ENREGISTREMENT DE LA VENTE DE BIENS
MATERIELS**

Divers biens matériels (voitures, meubles,) appartenant de feu à Monsieur Jean-Claude CASTAGNE ont été mis en vente aux habitants de Gancourt-Saint-Etienne.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Des pancartes seront installées, Place Jean-Claude CASTAGNE (déjections canines).